



## **Pétition lancée à l'occasion de l'AGO de Glencore du 29 avril 2021**

### **Glencore doit incessamment modifier son comportement en matière de droits humains et d'impacts environnementaux.**

Nous lançons cette pétition en vue de l'assemblée générale des actionnaires de Glencore, assemblée qui se tiendra le 29 avril 2021. A cette occasion Ivan Glasenberg transmettra la direction de l'entreprise à son successeur Gary Nagle. Ce changement de génération peut laisser présager de changements dans le comportement de l'entreprise. Glencore a été jusqu'ici responsable de dommages environnementaux, de violations des droits humains et des droits des travailleurs, ainsi que de la destruction de moyens de subsistance pour de nombreuses populations. L'eau et l'air sont pollués en République démocratique du Congo (RDC), en Zambie, au Tchad, au Pérou et en Colombie, les moyens de subsistance sont anéantis au Pérou, en Colombie et en Bolivie et les droits humains sont violés, entre autres, au Congo, au Pérou et en Colombie. C'est pourquoi nous demandons de réels changements dans le comportement de l'entreprise en matière de politiques de droits humains, de transparence et de consultation des populations concernées, de politiques exigeantes en matière de protection de l'environnement, de politiques d'emploi équitables et de respect des syndicats. Pour donner la force nécessaire à cette pétition, nous essayons de recueillir le plus grand nombre possible de signatures de particuliers et d'organisations.

**Nous soussignés, organisations et particuliers, formulons envers Glencore les revendications suivantes.**

#### **Principales revendications**

- Politique des droits humains : publication de toutes les évaluations d'impact sur les droits humains et des plans d'action qui en découlent, ainsi que des références sociales et des critères permettant de mesurer les améliorations.
- Transparence quant aux politiques, plans et impacts relatifs aux communautés affectées, aux parties prenantes et aux travailleurs, ainsi qu'engagement direct et ouvert avec les communautés au sujet de leurs besoins et leurs préoccupations.
- Politiques et mesures strictes de protection de l'environnement, contrôle de la poussière, gestion efficace de l'eau, y compris retenues empêchant les eaux usées de se déverser

dans les rivières et sur les rives, défense de détourner les rivières, de produire de la pollution et d'assécher les sources d'eau.

- Mise en œuvre de contrôles environnementaux pour mettre fin à la pollution permanente de l'air et du sol, ainsi que remédiation appropriée des impacts négatifs.
- Mise en œuvre de politiques centrées sur l'humain, afin d'éviter les déplacements de communautés entières contre leur volonté.
- Mise en œuvre de véritables processus de concertation préalable, libre et éclairée, dans tous les projets miniers qui affectent les populations indigènes ou tribales, en fournissant des informations transparentes et objectives sur tous les impacts et en respectant pleinement les décisions des communautés affectées.
- Conditions de travail équitables, non discriminatoires, non précaires, avec de meilleurs salaires, un renforcement des mesures de sécurité, un renforcement des droits syndicaux et une amélioration des prestations sociales et de santé.
- Priorité aux recours, à la recherche de la vérité et aux réparations pour les dommages environnementaux et les violations flagrantes des droits humains subis par les communautés.

## **Exemples de violations des droits humains et de catastrophes environnementales à l'origine de nos revendications**

### **Impact sur les ressources naturelles, en particulier sur l'eau**

#### **Pollution et pénurie d'eau**

**Colombie** : Pollution avec différents métaux lourds des eaux souterraines et de surface par les mines de charbon à ciel ouvert de Prodeco et de Cerrejón. La poussière de charbon recouvre les eaux de surface, les éléments toxiques des décharges et les résidus se déversent dans les rivières; Glencore a détourné plusieurs rivières, dont beaucoup sont asséchées; l'exploitation minière a également affecté le niveau des eaux souterraines et ainsi asséché des sources et des étangs.

**Pérou** : Niveau élevé de minéraux et de métaux toxiques lourds dans les rivières, provoqué par l'activité des mines de Tintaya et de Antapaccay, détenues par Glencore. À ce jour on dénombre environ 1621 cas confirmés de personnes atteintes d'empoisonnement aux métaux toxiques; toutes vivent près des sources des rivières Salado et Cañipía, à proximité des sites miniers. Il y a également 5 cas enregistrés de personnes dont le sang contient des métaux toxiques et qui vivent près du nouveau site de Coroccohuayco en phase d'exploration.

L'entreprise a très peu fait pour fournir des informations adéquates aux communautés concernées sur les effets négatifs de ses activités d'exploration et d'exploitation. Elle n'a pas non plus fourni de source d'eau potable, alors qu'elle avait précédemment accepté de le faire.

En 2017 Glencore a acheté une participation majoritaire dans la mine de Cerro de Pasco. Dans cette région 78 % des enfants examinés présentent des symptômes d'empoisonnement aux métaux lourds, notamment des maladies gastro-intestinales chroniques, une baisse de la vision, une dépression et autres troubles du comportement. La population adulte présente des taux élevés de cancers du poumon, de cancers de l'estomac, de dépressions et de suicides. Le Center for Climate Crime Analysis a constaté que l'empoisonnement par des métaux lourds était directement provoqué par les activités minières.

**Bolivie** : La mine Porco de Glencore, à Potosi, contamine la rivière Agua Castilla. Des échantillons d'eau ont révélé une présence élevée de zinc, de fer et de manganèse, jusqu'à 30 à 50 fois, ou plus même, supérieure aux autorisations légales. Ce niveau élevé de pollution peut affecter gravement la santé des personnes qui boivent cette eau, notamment par des atteintes aux organes vitaux et par des troubles cognitifs. Il affecte également la production agricole de la région.

**Congo (RDC)** : Déversements d'acides et d'eaux usées dans les rivières, déversement d'acides sur les routes et les terres agricoles, y compris accidents ayant provoqué des morts.

**Zambie** : Les eaux souterraines et l'eau des canalisations ont été contaminées par des métaux lourds à Kankoyo, district de Mufulira. Les échantillons d'eau présentent un niveau particulièrement élevé de cadmium et de plomb. Pour les ménages de Kankoyo l'eau n'est plus potable. En 2008 une pompe défectueuse a déversé une telle quantité d'acide sulfurique dans le réseau d'approvisionnement en eau des villages voisins que plus de 1'000 habitants ont dû être soignés pour de graves vomissements, diarrhées et douleurs abdominales.

**Tchad** : En septembre 2018, sur la concession de Badila au Tchad, un bassin de rétention s'est effondré et a déversé l'équivalent de 84 piscines olympiques d'eaux usées dans la rivière locale, utilisée par des milliers d'habitants pour leur consommation d'eau quotidienne. Dans les semaines qui ont suivi, des dizaines d'habitants se sont plaints de brûlures, d'éruptions cutanées et de pustules. Le bétail qui buvait dans la rivière est soudainement mort. L'affaire a été portée devant le Point de contact national de l'OCDE par les communautés qui affirment que Glencore devait enquêter de manière adéquate et remédier aux impacts négatifs du déversement, ce qui, selon elles, n'a pas été fait. En juillet 2020 un réservoir contenant du pétrole brut s'est déversé dans les puits des communautés locales et a privé ainsi les habitants d'eau potable pendant des semaines. Aucune réparation n'a été prodiguée par Glencore ou sa filiale.

### **Poussières, particules fines, émissions de gaz**

**Colombie** : Les mines de charbon à ciel ouvert émettent de grandes quantités de particules de charbon et de poussières fines contenant des métaux lourds. L'exploitation minière et le transport du charbon génèrent également beaucoup de poussière. Le vent transporte les particules de poussière sur de grandes distances, ce qui a naturellement un impact sur la santé des communautés locales et des animaux et nuit à la croissance des plantes.

**Zambie** : Du dioxyde de soufre est émis dans l'air et s'infiltré dans le sol et dans les matériaux qui constituent les habitations. En conséquence la plupart des maisons du quartier de Kankoyo se fissurent et menacent de s'écrouler. Toute forme d'agriculture est rendue impossible par ces émissions car elles produisent des pluies acides qui contaminent les sols.

**Congo (RDC) :** Autour de la concession KCC, au milieu de la ceinture de cuivre-cobalt, l'air est difficilement respirable. Des recherches scientifiques ont mis en évidence une augmentation de particules de métaux lourds dans l'air ambiant et la poussière, ce qui peut avoir des impacts sur la santé humaine.

### **Déversements et accidents**

**Congo (RDC) :** En 2019, un camion transportant de l'acide sulfurique à destination de la mine de Glencore à Mutanda, est entré en collision avec deux autres véhicules. Le déversement d'acide consécutif à la collision a provoqué la mort de 18 personnes. À peine 4 mois plus tard, à la mine Katanga voisine, 41 mineurs artisanaux sont tués par l'effondrement d'une partie de la mine. Le 16 mars 2021, dans la mine de Kamoto Copper Company (KCC), de l'acide sulfurique s'est déversé d'un réservoir pendant des travaux de maintenance. Glencore a refusé de dire quelle quantité d'acide avait été déversée, mais a déclaré que KCC avait immédiatement contenu le déversement et avait effectué une surveillance de l'environnement. Glencore a également déclaré qu'aucun ouvrier ni autre prestataire n'avait été blessé ou incommodé.

**Tchad :** En septembre 2018, un bassin d'eaux usées contenant un sous-produit de pétrole brut s'est effondré lors d'activités de Glencore UK à Badila, dans le sud du Tchad. Quelques 85 millions de litres d'eaux polluées - soit l'équivalent en volume de 34 piscines olympiques – ont ainsi inondé les champs et la rivière locale dont l'eau est utilisée par les habitants qui la boivent, s'y baignent et s'y lavent. Au moins 50 personnes ont signalé des brûlures, des lésions cutanées, des diarrhées et autres maladies après s'être baignées ou avoir utilisé l'eau contaminée de la rivière dans les semaines qui ont suivi la fuite. Beaucoup de ces personnes étaient des enfants, dont certains ont dû être hospitalisés. Selon la plainte le bétail qui s'abreuvait dans la rivière est mort.

### **Moyens de subsistance affectés, litiges fonciers**

**Colombie :** L'ouverture des mines a provoqué la privatisation de grandes étendues de terres utilisées auparavant par les villageois locaux. Aujourd'hui l'accès aux rivières, aux forêts, aux pâturages et aux anciennes terres communales est souvent interdit et les habitants perdent leurs moyens de subsistance. L'exploitation de mines à ciel ouvert a provoqué des déplacements de population et des réinstallations forcées en raison de l'extension de la mine ou de la pollution.

**Pérou :** Le 3 avril 2018 une quarantaine de membres de la PNP et de responsables de la compagnie minière Antapaccay de Glencore sont venus avec des machines dans un secteur de la communauté d'Alto Huarca, Espinar - Cusco, dans le but de déplacer des terres et ainsi de détourner le cours de la rivière Jutumayo. Plusieurs personnes, surtout des femmes, ont essayé de défendre leur territoire. Elles ont été battues, abusées, trois d'entre elles ont été grièvement blessées, ont reçu des insultes et des coups de la part de la police et de la sécurité de la compagnie minière. Ces personnes se considèrent comme propriétaires du patrimoine Cetu, dans la communauté paysanne d'Alto Huarca, et en tant que telles, leur possession et leur accès à l'eau doivent être respectés. La compagnie minière a l'intention d'accaparer une eau qui est essentielle pour l'alimentation/agriculture de la population et des animaux.

**Zambie** : Restrictions de l'utilisation des terres au-dessus de la mine dans le territoire agricole revendiqué de Mutundu, loin de la centrale minière. La réhabilitation de l'installation de barrage à résidus n° 11 ne doit pas perturber la communauté pendant le processus d'étayage.

## Droits humains

**Colombie** : Les sociétés minières, dont Glencore, sont accusées d'avoir coopéré avec les forces paramilitaires et des accords ont été conclus avec les forces de sécurité de l'État pour assurer la sécurité des mines. L'armée et la police sont hostiles aux communautés locales et les protestations sont violemment réprimées. De nombreux militants contestant l'exploitation minière font l'objet de graves menaces de mort et d'attaques armées, plusieurs meurtres de dirigeants communautaires et de syndicalistes ont eu lieu ces dernières années. Bien que Glencore Prodeco affirme avoir fait preuve de diligence et avoir mis en place des politiques globales en matière de droits humains, aucune information n'a été fournie sur l'EIDH (évaluation de l'impact sur les droits humains) qu'elle a réalisée ni sur le plan d'action en matière de droits humains, près de deux ans après la réalisation de l'EIDH.

À ce jour il n'y a pas eu en Colombie de véritable processus de consentement préalable libre et éclairé (FPIC) avec les peuples autochtones Yukpa et Wayuu concernant les projets miniers qui portent atteinte à leur culture et à leur territoire. Les manifestations pacifiques sont fréquemment réprimées par la police anti-émeute ESMAD et les opposants à l'exploitation minière et les dirigeants sociaux sont menacés de mort. Les communautés sont divisées et les réseaux affaiblis par les pressions, l'argent et les projets sociaux offerts aux personnes favorables à la mine. La destruction des moyens de subsistance porte atteinte à leur droit à la nourriture, à l'accès à l'eau, au logement, etc.. Les déplacements et les réinstallations forcées portent largement atteinte aux droits humains, par exemple au droit à la participation, au droit à un logement décent, au droit au travail ou au droit à un environnement sain.

**Congo (RDC)** : Dans les opérations de Glencore à KCC et MUMI, le comportement des équipes de sécurité est préoccupant. Eric Mutombo Kasuyi, 23 ans, est mort le 15 février 2014, peu après avoir été appréhendé par une patrouille de sécurité de KCC. Des preuves médicales ont confirmé qu'il n'est pas mort de causes naturelles, comme l'entreprise l'a prétendu, mais de blessures internes subies au cours de son arrestation.

Réinstallation des habitants de Musonoï : Les dynamitages dans la mine T17 de KCC se poursuivent depuis des années à proximité des habitations, rendant la vie des habitants insupportable. Il est clair qu'avant le début des travaux de dynamitage et de forage les personnes vivant le plus près du puits auraient dû être relogées pour leur santé et leur sécurité, comme l'ont recommandé les propres consultants de Glencore. Outre le grave problème de la poussière et du manque d'eau potable, de nombreuses maisons ont subi des dommages et certaines se sont même effondrées à la suite des

explosions. Dans sa réponse de juin 2014, Glencore affirme ne pas avoir divulgué le plan d'action de réinstallation de 2009 pour Musonoï afin "d'éviter de créer de la confusion" et des troubles parmi les habitants. Aujourd'hui l'entreprise reconsidère ses projets et affirme vouloir désormais creuser une mine souterraine. Selon l'entreprise cette nouvelle option signifie qu'aucune maison de Musonoï ne devra être démolie et qu'aucun habitant ne devra être relogé. Mais cette affirmation n'est pas sincère : la question que Glencore n'aborde pas est de savoir pourquoi KCC n'a pas déjà réinstallé les familles vivant le plus près de la mine. Glencore semble vouloir se soustraire à la responsabilité de réparer les dégâts passés de KCC et les années de bouleversements et de perturbations que ses activités minières ont déjà infligées à la population de Musonoï. KCC prétend maintenant évaluer l'impact de la mine souterraine dans sa nouvelle étude d'impact environnemental et social, mais à aucun moment la population affectée, celle qui vit dans le township, n'a été informée, et encore moins consultée à ce sujet. Ce manque de transparence et de dialogue avec les communautés, dont l'avenir est en jeu, est en contradiction non seulement avec la loi congolaise (qui exige des consultations pendant et non après le processus d'EIE), mais aussi avec les normes internationales en matière de droits humains, auxquelles Glencore prétend adhérer.

**Pérou** : La question des contrats passés entre des entreprises privées et la police pour que cette dernière fournisse des services de sécurité privés suscite de vives inquiétudes depuis plusieurs années, notamment en ce qui concerne la gestion des manifestations et le rôle de la police dans la protection des intérêts privés plutôt que dans la sécurité de sa population. En 2012 de violentes confrontations entre les forces de sécurité et les communautés autour de la mine de Tintaya l'ont montré très clairement, après que deux manifestants ont été tués et que d'autres ont été gravement blessés. Certains manifestants ont été détenus illégalement. Les enquêtes sur les allégations d'usage excessif de la force par la police n'ont donné aucun résultat. Au lieu de cela, plusieurs défenseurs des droits humains et dirigeants qui ont pris part aux protestations contre l'exploitation minière ont eux-mêmes fait l'objet de poursuites pénales. Certains ont dû faire face à de longues procédures judiciaires, qui ont finalement été classées faute de preuves.

Les derniers conflits à Espinar ont eu lieu entre juillet et août 2020. En plus de ses revendications sanitaires et environnementales, la population a demandé un paiement unique de 1000 Soles (environ 265 \$) provenant des ressources de l'accord dit "cadre" par lequel 3% des bénéfices de l'entreprise minière vont à la province dans le but d'atténuer la crise économique résultant de la pandémie. Face au refus de l'entreprise, la population est sortie pour protester et a été brutalement réprimée par la police. Le coordinateur national des droits humains au Pérou a fait état de violations des droits humains, de mauvais traitements et de torture de la population par la police.

Le processus de consultation autour du projet Coroccohuayco a commencé. Seules 11 communautés ont accepté de participer à la consultation, et cela seulement si l'entreprise mettait en œuvre un processus de réparation des dommages causés par le projet de la mine d'Antapaccay. Deux communautés ont refusé de participer à une consultation car elles exigent d'être consultées sur les impacts négatifs qu'aura le projet.

Il y a 8 communautés qui vivent à seulement 8 kilomètres du site minier mais qui ne sont pas reconnues comme faisant partie de la zone d'impact direct. L'entreprise et l'État ont refusé leur demande d'être incluses dans le processus de consultation.

**Bolivie** : les opérations de Glencore en Bolivie sont gérées par les sociétés minières Sinchi Wayra et Illapa. Ensemble elles contrôlent les activités d'extraction d'étain, de zinc, d'argent et de plomb dans

les départements d'Oruro et de Potosí. Une question importante en Bolivie est l'existence de ce que l'on appelle les "coopératives minières", une forme de sociétés de travailleurs miniers ayant l'autorisation légale d'exploiter les ressources minières, souvent avec peu de surveillance de la part de l'État. Illapa, détenue par Glencore, contrôle de facto l'endroit où les coopératives minières peuvent travailler sur son exploitation dans la mine de Porco.

En novembre 2020, une ONG suisse a publié un rapport décrivant la manière précaire et risquée dont les coopératives minières extraient le zinc, le plomb et l'argent de la mine de Porco, à Potosí. Une partie de ces produits est ensuite vendue à Illapa. Il est connu que cette exploitation emploie souvent des enfants et des adolescents, ce qui n'est pas légalement autorisé dans le pays et qui viole tous les droits de l'enfant.

Zambie : Les demandes de réinstallation des communautés voisines de la mine de Mopani n'ont pas été suivies d'effet. Le droit à la santé n'est pas respecté.

## **Santé**

**Colombie** : Les maladies respiratoires et cutanées sont courantes au sein des communautés vivant à proximité des mines : les gens souffrent d'écoulements nasaux permanents et de problèmes intestinaux dus à l'eau contaminée et à la pollution de l'air/poussière fine ; la poussière fine contenant des métaux lourds peut provoquer des cancers et des malformations chez les enfants. Les mineurs souffrent de douleurs à la colonne vertébrale et de pneumoconioses.

**Pérou** : empoisonnements aux métaux lourds (comme ci-dessus).

**Zambie** : Des infections respiratoires et des empoisonnements du sang sont largement signalés dans les communautés vivant à proximité de la mine de Mopani en raison des émissions de dioxyde de soufre. Par exemple l'ancienne commissaire de district Beatrice Mithi est morte en 2014 des suites de l'inhalation de fumées toxiques de dioxyde de soufre produites par la mine de Mopani. En 2020, la Cour suprême de Zambie a jugé que Mopani était responsable et devait verser des réparations à la famille de B. Mithi.

## **Droits du travail**

### **Colombie : Cerrejón**

Les syndicats de Cerrejón se défendent contre la conduite continuellement déloyale de Cerrejón en matière de négociation collective et le manque de respect et d'application de la convention collective par la direction de Cerrejón. Glencore est l'un des trois partenaires de coentreprise de Cerrejón et la direction de Cerrejón obéit aux instructions des trois partenaires de coentreprise. En violation de la convention collective qui a mis fin à la grève, Cerrejón a continué à mettre en œuvre une organisation du travail rejetée par le syndicat et, ce faisant, a annoncé son intention de mettre unilatéralement fin à l'emploi de 450 travailleurs.

### **Colombie : Ci Prodeco SA et Sociedad Portuaria Puerto Nuevo SA**

Glencore a annoncé qu'elle allait rendre ses contrats miniers colombiens au gouvernement colombien après avoir conclu que ses opérations avec Prodeco n'étaient plus rentables. La décision de Glencore fait suite au rejet par le gouvernement colombien de la demande de Ci Prodeco SA et de Sociedad Portuaria Puerto Nuevo SA, toutes deux filiales de Glencore, de suspendre leurs activités dans les mines de Calenturitas et de Jagua pendant quatre ans.

Dans une démarche unilatérale, sans consultation des travailleurs et de leurs syndicats, Glencore prend une décision qui aura de graves conséquences pour les travailleurs, leurs familles et les communautés de la région. La suspension de la plupart des contrats avec les entreprises sous-traitantes par le groupe Prodeco a déjà entraîné le licenciement de plus de 2 500 travailleurs externes et constitue une source d'inquiétude pour les 1 200 travailleurs employés par Prodeco.

Outre l'absence de consultation sur les conditions de licenciement, Glencore a procédé à des "départs volontaires" forcés. Elle ne s'est même pas engagée avec les syndicats et les communautés pour mettre en œuvre une "transition équitable".

**Pérou** : Les travailleurs de Los Quenuales ont entamé une grève illimitée en raison de violations des droits du travail et des règles de santé et de sécurité relatives à la COVID19.

Des cas de violations des droits du travail ont été signalés dans les unités minières de Yauliyacu et Izcaycruz de l'Empresa Minera Los Quenuales S.A. Les travailleurs ont fait état de violations de la convention collective conclue le 2 décembre 2020. Le syndicat et Los Quenuales ont signé une convention stipulant qu'à partir du 15 janvier 2021 l'entreprise promet de respecter le temps de travail de 14 X 7 prévu par la loi : au lieu de cela, la journée de travail dépasse en moyenne 8 heures et la semaine 48 heures.

Glencore a également imposé unilatéralement un nouveau tableau de service sans consulter le syndicat.

La santé et la sécurité au travail, en particulier dans le cadre de la COVID19, sont devenues un défi urgent pour les travailleurs des entreprises de Glencore au Pérou. Des violations des meilleures pratiques de COVID19 ont été signalées par les travailleurs et ces derniers attribuent raisonnablement les 7 décès et les 700 travailleurs infectés à ces violations.

**Chili** : Le Sindicato Único Altonorte a signalé qu'en mars 2020, la fonderie de cuivre d'Altonorte a pris la décision de retirer une centaine d'employés à risque du lieu de travail.

Cette décision était nécessaire pour protéger la santé des travailleurs concernés. C'était également une mesure qui protégeait l'entreprise, car le respect de cette exigence signifiait que l'entreprise pouvait continuer à fonctionner. En fait, l'entreprise a obtenu d'excellents résultats opérationnels en 2020, augmentant sa production de 200 % par rapport à décembre de l'année précédente.

À partir du mois de mars, les travailleurs ont reçu leur salaire mensuel pendant cette période ainsi qu'une prime de prévoyance. Cependant l'entreprise vient d'annoncer unilatéralement une réduction de 50 % de la prime annuelle qui était payable à la fin du mois de janvier. Elle l'a fait sans avertissement ni consultation. Le syndicat a noté qu'au cours des dernières années, les relations avec l'entreprise s'étaient détériorées. Pour protester contre la violation de la convention collective et le refus de l'entreprise d'engager un dialogue de bonne foi, le syndicat a organisé un arrêt de travail dans l'établissement.



**Zambie :** Glencore a cédé son investissement dans la mine de Mopani et vendu ses actions au gouvernement zambien, mais reste cependant l'acheteur exclusif du cuivre. Les syndicats zambiens se sont mis en grève suite au manque de consultation, au licenciement massif de sous-traitants et à l'intention de licencier la main-d'œuvre permanente. La grève a été résolue grâce à l'intervention du gouvernement et à l'instauration d'un dialogue avec le syndicat.

**Bolivie :** Illapa utilisait initialement des machines pour extraire les minéraux. Cependant, lorsque cela n'a plus été rentable, les coopératives ont commencé à extraire le minerai à la main, souvent à leurs risques et périls, sans assurance travail ni assurance vie. Les rapports indiquent que les accidents à la mine sont très fréquents, surtout lorsque les prix des minéraux sont élevés, ce qui signifie que davantage de travailleurs s'engagent dans les mines. Le bilan des quatre dernières années est de 20 mineurs tués en moyenne chaque année, dont certains sont des enfants. Cet accord a été qualifié d'unilatéral dans des études sérieuses, car il libère Glencore de ses responsabilités en matière de travail et d'environnement, qui sont confiées aux coopératives minières.